**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION**

**PAR VOIE D’INTÉGRATION DIRECTE D’UN FONCTIONNAIRE**

(*Fonctionnaire à temps non complet – Intégration directe dans la même collectivité*)

Le Maire de **........................** ,

Le Président de **…………..** ,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, disponibilité et congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ; (1)

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ; (2)

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l’échelonnement indiciaire applicables aux membres des cadres d’emplois régis par le décret n° 2010-329 ; (2)

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (4)

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (4)

Vu le décret n° …………………… du ………….. modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des ………………………………. ;

Vu le décret n° ………………….. du …………………….. modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ………………………… ; (1) (3)

Vu la demande écrite d’intégration directe de **M..............................................** en date du **..................................** dans le cadre d’emplois des **………………………….** sur le grade de **………………………………..………..** ;

Vu la situation de **M......................................** établie comme suit au **……………..** :

 - grade : **......................... / titulaire**

 - échelle  **………..** de rémunération

 - échelon : **...........**

 - indice brut : **.........** (*indice majoré…………………..*)

 - ancienneté restante : **.........................**

- quotité : **…. /35èmes**

Vu la délibération en date du ……... créant un poste d’**………………………** pour **……….** heures hebdomadaires ;

Vu la vacance (*ou la création*) au tableau des effectifs d'un poste de **......................................................** pour **……….** heures hebdomadaires à compter du **........................** ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi adressée au Centre de Gestion ;

Considérant que les corps ou cadres d’emplois d’origine et d’accueil relèvent de la même catégorie statutaire (*A, B, C*) et qu’ils sont de niveau comparable au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions ;

Considérant que **M......................................** justifie du diplôme exigé par l’article n° ……. du décret n° …………. précité (*statut particulier du cadre d’emplois d’accueil*) ; (*le cas échéant*)

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 - À compter du **........................** , **M............................................** , né(e) le **……………………** , est nommé(e) par voie d’intégration directe selon les éléments suivants :

 - cadre d'emplois : **.........................**

 - grade : **......................... / titulaire**

 - échelle **......** de rémunération

 - échelon : **......**

 - indice brut : **...........** (*indice majoré……………….*)

 - ancienneté restante : **.........................**

- quotité : **…. /35èmes**

ARTICLE 2 - L’agent devra suivre une formation de professionnalisation conformément aux dispositions du statut particulier précité. Cette formation sera organisée en fonction de l’évaluation de ses besoins et en concertation avec le CNFPT.

ARTICLE 3 - L’agent relève des dispositions du chapitre II (5) du décret n° 91-298 précité applicables aux fonctionnaires territoriaux mentionnées à l'article 108 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

 Sa couverture sociale relève (6) :

 - du régime spécial de sécurité sociale et de la CNRACL,

 - du régime général de la sécurité sociale et de l’IRCANTEC.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au représentant de l’État,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Fait à **........................** ,

 le ........................,

Le Maire,

Le Président,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE :

(*date et signature*)

PUBLIÉ LE :

1. À viser dans le cas d’une intégration directe dans un cadre d’emplois de catégorie A.
2. À viser dans le cas d’une intégration directe dans un cadre d’emplois de catégorie B appartenant au Nouvel Espace Statutaire (*rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux, etc…*).
3. À viser dans le cas d’une intégration directe dans un cadre d’emplois de catégorie B n’appartenant pas au Nouvel Espace Statutaire (M*oniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux, etc…*).
4. À viser dans le cas d’une intégration directe dans un cadre d’emplois de catégorie C.
5. Des chapitres II et IV si l’agent n’est pas affilié à la CNRACL.
6. À préciser selon la durée hebdomadaire totale d’emploi.